



Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens

13, Chemin du Village Saints-Martyrs-Canadiens

Québec GOP 1A1

Téléphone 819-344-5171 poste 1

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS RÔLE 2022-2023-2024

Avis public vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années **2022-2023-2024**, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 1^{er} novembre 2021. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, **durant les heures d'ouverture régulières.**

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

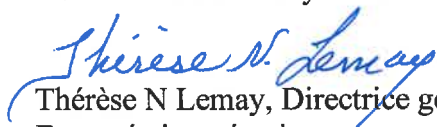
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2022 (**au plus tard le 30 avril 2022**) ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens, ce 22 novembre 2021


Thérèse N Lemay, Directrice générale
Et secrétaire-trésorier